



RÈGLEMENT DU TOURNOI DK'SCHOOL 3x3 DU 12 JUIN 2024

Article 1 :

Le tournoi est ouvert aux équipes inscrites sur www.unss.org. Aucune inscription tardive ne sera acceptée le jour du tournoi.

Article 2 :

Le tournoi débutera à 10h00 précises et se terminera aux alentours de 15h00. L'accueil est prévu à 9h30. Chaque enseignant y déposera ses fiches de compositions d'équipes.

Article 3 :

Chaque équipe est composée de 5 joueuses ou joueurs au maximum. Les tournois ne sont pas mixtes. Chaque équipe devra fournir un arbitre à l'organisation, qui peut être compétiteur. Chaque équipe fournira également un marqueur-chronométrateur sur demande de l'organisation. Il est primordial, pour des raisons d'organisation dans l'enchaînement des matchs, que ces fonctions soient attribuées, au sein des équipes, en amont du tournoi et non négociées sur le moment. Pour les matchs de poules, ces fonctions seront assurées par les équipes de la même poule qui ne jouent pas.

Article 4 :

Le tableau des matchs est affiché sur chacun des terrains. Les horaires sont impératifs. Un créneau de 15 minutes est prévu pour chaque rencontre. Il appartient à chaque équipe de se présenter sur le terrain au début du créneau précédant l'horaire de son match. Toute équipe non-présente à l'horaire de son match sera déclarée forfait.

Article 5 :

Les matchs durent 10 minutes, sans arrêt du chronomètre (sauf cas de force majeure jugé par les enseignants responsables du terrain concerné).

Un temps-mort est autorisé pour chaque équipe.

Article 6 :

Pour des raisons d'organisation et de fluidité de l'enchaînement des matchs, le score est entériné à l'issue de la période de 10 minutes. Aucune prolongation ne sera mise en œuvre en cas de score de parité à l'issue du temps réglementaire.

→ Pour les matchs de poules, les points de classement sont attribués comme suit

- Victoire : 4 points
- Match nul en ayant atteint le score de parité en premier : 3 points
- Match nul en ayant atteint le score de parité en second : 2 points
- Défaite : 1 point
- Forfait : 0 point

→ Pour les matchs à élimination directe des phases finales, une prolongation sera mise en oeuvre, dont le vainqueur sera la première équipe qui marque 2 points.

Article 7 :

La possession initiale du ballon est décidée par un tirage au sort entre les capitaines des deux équipes.

Article 8 :

Un panier marqué à l'intérieur de l'arc vaut 1 point, tandis qu'un panier marqué depuis l'extérieur de l'arc vaut 2 points.

Article 9 :

Le temps d'attaque est limité à 12 secondes. Si l'équipe attaquante n'a pas tiré en touchant le cercle avant ce délai, la possession est rendue à l'équipe adverse.

Article 10 :

Toute violation du règlement est sanctionnée par la remise en jeu pour l'équipe adverse par un check-ball en haut du terrain, dans l'axe du panier.

Article 11 :

La remise en jeu après un panier encaissé est réalisée à partir du demi-cercle de non-charge sous l'anneau et le ballon doit être ressorti de l'arc, par une passe ou par un déplacement en dribble. L'équipe en défense n'est pas autorisée à défendre ou à jouer le ballon à l'intérieur du demi-cercle de non-charge.

En cas de rebond défensif ou d'interception, le ballon doit être ressorti de l'arc avant que l'équipe puisse attaquer.

En cas de situation d'entre-deux, le ballon est rendu à l'équipe en défense, au travers d'un check-ball.

Article 12 :

Toute faute personnelle est sanctionnée par l'arbitre donne lieu à un check-ball pour l'équipe l'ayant subie. Si la faute est commise sur une action de tir, elle est réparée par un lancer-franc pour l'équipe l'ayant subie, que le tir ait été tenté à l'intérieur ou à l'extérieur de l'arc.

Au-delà de la 5ème faute collective, la réparation est automatiquement la suivante : 1 lancer-franc + possession pour l'équipe l'ayant subie (check-ball).

Toute faute anti-sportive entraîne automatiquement la disqualification du joueur fautif pour la rencontre concernée et la réparation suivante : 1 lancer-franc + possession. La deuxième faute anti-sportive personnelle entraîne l'exclusion définitive du tournoi pour le joueur concerné.

Article 13 :

Les remplacements se réalisent sur ballon mort, avant le check-ball.

Article 14 :

Chaque enseignant est responsable de la bonne tenue de son équipe, dans les temps de matchs mais aussi et surtout en dehors de ces périodes (fair-play, respect du site et des autres participants, respect des consignes de circulation et, bien sûr, évacuation des déchets dans les poubelles mises à dispositions...)